



GROUPE ADP

COMMUNIQUÉ FINANCIER  
INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE AU 30 SEPTEMBRE 2024<sup>1</sup>

Tremblay-en-France, le 24 octobre 2024

Aéroports de Paris SA

## Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2024 en croissance solide Poursuite du déploiement de la stratégie du groupe Prévisions et objectifs financiers annuels confirmés

- ◆ **Chiffre d'affaires consolidé des 9 premiers mois 2024 en hausse de +11,7 % par rapport à la même période en 2023, à 4 605 M€.** Tous les segments d'activité sont en croissance.
- ◆ **Progrès stratégiques dans le développement du groupe :**
  - ◆ Finalisation de l'opération faisant de GMR Airports une société directement cotée sur les marchés financiers indiens, dans laquelle le Groupe ADP détient un intérêt économique<sup>2</sup> de 45,7 % ;
  - ◆ Finalisation de deux acquisitions venant étendre l'offre d'hospitalité Extime au-delà des aéroports parisiens.
- ◆ **Prévisions et objectifs 2024-2025 confirmés.**

Sauf indication contraire, les variations sont exprimées par comparaison avec les 9 premiers mois 2023.

Les définitions des indicateurs opérationnels et financiers figurent en annexe 1.

### Données clés

#### INDICATEURS OPÉRATIONNELS

	9M 2024	9M 2023	Var. 2024/2023	
Trafic du Groupe ADP <sup>3</sup>	275,1 Mpax	254,5 Mpax	+20,5 MPax	+8,1 %
dont trafic de Paris Aéroport	78,4 Mpax	75,6 Mpax	+2,9 MPax	+3,8 %

	9M 2024	9M 2023	Var. 2024/2023	
CA / Pax Extime Paris <sup>4</sup>	31,4 €	29,7 €	+1,7 €	+5,6 %

#### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

	9M 2024	9M 2023	Var. 2024/2023	
Chiffre d'affaires <sup>5</sup>	4 605 M€	4 121 M€	+484 M€	+11,7 %
dont Activités aéronautiques	1 534 M€	1 447 M€	+87 M€	+6,0 %
dont Commerces et services	1 434 M€	1 297 M€	+137 M€	+10,6 %
dont Immobilier	251 M€	242 M€	+9 M€	+3,7 %
dont International & développement aéro.	1 482 M€	1 231 M€	+251 M€	+20,4 %

<sup>1</sup> Ce document est établi volontairement par Aéroports de Paris. Voir l'article 10 de la position-recommandation de l'AMF - Guide de l'information périodique des sociétés cotées (DOC-2016-05, dernièrement modifié le 28 juillet 2023).

<sup>2</sup> Intérêt économique de 45,7% composé de 3 410 614 011 actions ordinaires et 65 111 022 actions préférentielles OCRPS, convertibles sous conditions en 2 604 440 880 actions ordinaires.

<sup>3</sup> Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

<sup>4</sup> Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

<sup>5</sup> Avant éliminations inter-segment, voir en page 8 du présent communiqué pour le détail du chiffre d'affaires consolidé.

**Augustin de Romanet, Président-directeur général**, a déclaré :

« Le Groupe ADP enregistre une croissance solide de son chiffre d'affaires consolidé. Au titre des 9 premiers mois de l'année 2024, il affiche une hausse de +11,7 %, pour atteindre 4,6 milliards d'euros. Durant cette période, nous avons accueilli 275,1 millions de passagers à travers l'ensemble de notre réseau d'aéroports, dont 78,4 millions à Paris, en hausse de +3,8 % en ligne avec les hypothèses prises pour l'année 2024. Le chiffre d'affaires par passager Extime Paris s'établit à 31,4 euros également en ligne avec notre trajectoire à horizon 2025. La solide performance financière enregistrée par le groupe depuis le début de l'année, notamment à l'international et dans les commerces, nous conduit à confirmer l'ensemble des prévisions et objectifs financiers pour 2024 et 2025, même si la croissance du trafic à Paris est attendue dans le bas de la fourchette prise pour hypothèse en début d'année (+3,5% à +5,0% vs. 2023).

Nos réalisations depuis le début de l'année reflètent nos priorités. En matière d'hospitalité tout d'abord, l'été 2024 a été marqué par l'accueil dans nos aéroports parisiens des délégations et spectateurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Nous pouvons être fiers de l'engagement des collaborateurs du Groupe ADP, et de l'ensemble de la communauté aéroportuaire, qui ont contribué au succès de cet événement historique. L'amélioration de l'accessibilité et de l'hospitalité pour tous nos passagers sera un héritage essentiel de ces jeux pour les années à venir.

En outre, le groupe a mené à bien des opérations clés de sa stratégie de développement. Avec notre partenaire GMR Group nous avons finalisé l'opération faisant de GMR Airports une société cotée directement sur les marchés financiers indiens, dans laquelle le Groupe ADP détient 45,7%. Par ailleurs, nous avons renforcé notre offre d'hospitalité avec l'acquisition des sociétés Paris Experience Group, créateur d'expériences touristiques en Île-de-France, et P/S, opérateur de terminaux aéroportuaires exclusifs aux États-Unis. Ces acquisitions viennent ainsi étendre l'offre d'hospitalité Extime au-delà des aéroports parisiens.

Enfin, nous poursuivons notre transformation industrielle et notre engagement en faveur de la décarbonation, attesté par la récente validation, par l'organisme indépendant Science Based Targets initiative (SBTi), des objectifs de décarbonation que le Groupe ADP s'est fixé dans le cadre de sa feuille de route 2025 Pioneers ainsi que la cible 2050 : zéro émission nette sur toute la chaîne de valeur. »

# Commentaires sur l'actualité du groupe depuis le 1er janvier 2024

---

Les actualités nouvelles par comparaison à celles figurant dans le communiqué de résultats du premier semestre 2024 sont signalées par [nouveau] et celles comportant des mises à jour sont signalées par [mis à jour].

## Plateformes parisiennes

### Réouverture d'infrastructures à Paris-Charles de Gaulle

Afin d'accueillir les flux de passagers de l'été 2024 et accompagner la croissance du trafic à Paris-Charles de Gaulle, les terminaux 2C et 2A ont rouvert leurs portes le 28 mai 2024 et le 2 juillet 2024 respectivement. Pour la première fois depuis 2018, l'intégralité des infrastructures aéroportuaires parisiennes est disponible.

La fermeture des terminaux 2C et 2A a permis de conduire des travaux de mise en conformité des trieurs de bagages aux meilleurs standards aéroportuaires et de renforcement des capacités d'accueil de la police aux frontières. Il a de même été mis en place des sas PARAFE additionnels. Enfin, le parcours des passagers (salle d'embarquement, équipements électromécaniques, signalétique, etc.) a été modernisé.

### Concertation volontaire du public relative au projet "Paris-Orly 2035"

Du 26 février 2024 au 26 mai 2024, le Groupe ADP a mené une concertation volontaire du public sur le projet d'aménagement « Paris-Orly 2035 ». Cette concertation a permis de recueillir l'avis des parties prenantes, et notamment des riverains, sur le futur de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly.

Le projet Paris-Orly 2035 a pour objectif d'incarner un nouveau modèle aéroportuaire porté par l'exigence d'excellence environnementale et de qualité de service du Groupe ADP.

Les éléments du projet qui ont présentés dans ce cadre, notamment les caractéristiques, les phasages et les montants d'investissements, constituent des hypothèses de travail et sont susceptibles d'évoluer en conséquence de la concertation ainsi que lors des procédures d'autorisations environnementales à venir.

### Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 [mis à jour]

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ont vu Paris Aéroport devenir la porte d'accès à la compétition pour les spectateurs, les athlètes et les délégations. Groupe ADP a ainsi déployé des moyens importants pour s'assurer de la meilleure expérience pour tous les passagers et un parcours adapté aux spécificités du trafic olympique.

Un poste de commandement dédié au JOP, réunissant nos partenaires compagnies aériennes, les services compétents de l'État et Paris 2024, avait été mis en place entre le 8 juillet et le 11 septembre 2024 pour coordonner et gérer en temps réel les flux relatifs aux JOP. Ce dispositif s'est également appuyé sur 1 500 volontaires collaborateurs du Groupe ADP, déployés dans nos aéroports afin de faciliter les flux passagers et les opérations. 20 exercices sur le terrain ont été réalisés en amont pour garantir la préparation et la robustesse du dispositif.

Après les cérémonies de clôture, les vagues de départ des délégations, concentrées sur quelques jours, ont nécessité la mise en place d'un dispositif exceptionnel incluant notamment l'enregistrement anticipé des bagages au Village olympique, leur mise sous scellés avant transfert vers des installations dédiées à l'aéroport, puis leur embarquement dans les avions. Les athlètes, quant à eux, ont eu accès à une salle d'embarquement réservée.

La fluidité du parcours des passagers a été optimisée grâce à l'expérimentation de scanners de sécurité plus rapides, ainsi qu'à l'installation de 50% de sas Parafe supplémentaires par rapport à l'été 2023, facilitant le contrôle automatisé aux frontières. Ce dispositif avait été renforcé par une présence accrue des effectifs de la Police aux frontières.

### Processus d'homologation tarifaire 2025 [nouveau]

Dans le cadre de la procédure d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires, Aéroports de Paris a notifié, le 18 octobre 2024, à l'Autorité de régulation des transports (ART) les tarifs fixés pour la période tarifaire 2025 (du 1er avril 2025 au 31 mars 2026).

Il est rappelé que, en l'absence de contrat de régulation économique, les tarifs sont soumis au respect de deux exigences :

- ◆ La limitation, pour les activités de service public aéroportuaire (caisse aéronautique), du produit global des redevances aéroportuaires aux coûts des services rendus ;
- ◆ La juste rémunération des capitaux investis (ROCE) du périmètre régulé d'Aéroports de Paris appréciée au regard du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du même périmètre.

En outre, l'évolution des tarifs par rapport aux tarifs en vigueur doit être modérée.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, Aéroports de Paris a notifié à l'ART, le 18 octobre 2024, une proposition tarifaire dans laquelle :

- ◆ Pour les plateformes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, l'évolution est de + 4,5 % en moyenne, dont une hausse de la redevance PHMR<sup>6</sup> de + 25 % en moyenne.
- ◆ Pour Paris-Le Bourget, l'augmentation moyenne des redevances est de + 5,5 %.

L'Autorité dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour rendre sa décision relative à l'homologation de la proposition tarifaire.

---

<sup>6</sup> Redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

## Plateformes internationales

### Extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman jusqu'en 2039

Le 10 mai 2024, est entrée en vigueur l'opération globale de restructuration de la concession et des financements d'Airport International Group (AIG), société exploitant l'aéroport international Queen Alia d'Amman en Jordanie, détenue à 51 % et consolidée en intégration globale par le Groupe ADP. Cette opération comprend :

- ◆ l'extension de la concession de l'aéroport d'Amman pour une durée de 7 années supplémentaires, jusqu'en 2039 ;
- ◆ un rééchelonnement des dettes d'AIG, dont la maturité est allongée de 3,5 années supplémentaires ;
- ◆ le renforcement de la structure financière d'AIG, avec un prêt de la part des actionnaires.

Ces accords contribuent à la stabilité opérationnelle et financière d'AIG, et à sa capacité à accompagner la croissance du trafic en Jordanie.

Un test de dépréciation, tenant compte de l'extension de la concession et des impacts de la restructuration de la dette, a été réalisé dans le cadre de l'élaboration des comptes du 1er semestre 2024. Il a donné lieu à une reprise sur dépréciation, déterminée notamment en fonction des perspectives de trafic à l'aéroport International Queen Alia et comptabilisée au 1er semestre 2024. L'impact ponctuel (one-off) de ladite reprise sur dépréciation sur le résultat net part du groupe s'est élevée à 61 millions d'euros. Par ailleurs, l'ensemble de ces accords ont conduit à une sortie de trésorerie d'environ 127 millions d'euros, dont environ 100 millions d'euros en 2024, sans impact sur le résultat net part du groupe.

### Finalisation de la fusion entre GMR Airports Infrastructure (GIL) & GMR Airports Ltd (GAL) [mis à jour]

La fusion entre GIL & GAL a été rendue effective le 25 juillet 2024 suite au dépôt, auprès du Registrar of Company, de l'ordonnance du National Company Law Tribunal (NCLT) approuvant le projet.

Cette opération fait de la holding GMR Airports, groupe aéroportuaire de premier plan dans une région dynamique, une société directement cotée sur les marchés financiers indiens (Ticker : GMRINFRA – ISIN : INE776C01039) et dans laquelle le Groupe ADP détient désormais un intérêt économique de 45.7%<sup>7</sup> (composé d'actions ordinaires d'une part et d'actions préférentielles OCRPS d'autre part).

Cette opération est une nouvelle étape majeure après la prise de participation du Groupe ADP dans la société il y a quatre ans, permettant d'en révéler la valeur intrinsèque et d'en assurer la liquidité. Grâce à cette fusion, la holding aéroportuaire indienne simplifie par ailleurs sa structure capitalistique, accroît sa visibilité et son agilité, et se place dans les meilleures dispositions pour accompagner la croissance du trafic, poursuivre ses projets aéroportuaires en cours et saisir les opportunités de développements pertinentes en Asie.

La réalisation de la fusion conduira à un jeu de charges et produits en sens inverse lors de l'opération puis au débouclage des obligations convertibles FCCBs, n'ayant pas d'impact sur la trésorerie du groupe. À la fusion, l'enregistrement d'une charge non-cash estimée entre 400 et 500 millions d'euros, aura ainsi un impact négatif sur le résultat net<sup>8</sup> du Groupe ADP au second semestre 2024. À l'inverse, au débouclage des FCCBs, soit au plus tard en 2033, l'extinction de ces instruments au passif de New GIL aura un impact positif non-cash sur le résultat net du Groupe ADP. Les apports stratégiques et financiers de l'opération ainsi que la description des impacts comptables susmentionnés sont détaillés dans le [communiqué financier du 25 juillet 2024](#).

Il est rappelé que, quel que soit le montant du résultat net part du groupe au titre de 2024, la politique de distribution du Groupe ADP prévoit un dividende de 60% du résultat net part du groupe avec un minimum de 3€ par action.

### Nouveau terminal international à Almaty

Le 1<sup>er</sup> juin 2024, l'aéroport d'Almaty au Kazakhstan a inauguré un nouveau terminal international. D'une capacité nominale de 7 millions de passagers, cette infrastructure permet de plus que doubler les capacités de l'aéroport, à plus de 14 millions de passagers et de convertir le terminal existant en un terminal purement domestique. Le nouveau terminal international dispose de 12 portes d'embarquement supplémentaires et de 3 200m<sup>2</sup> de surfaces commerciales pour offrir aux passagers internationaux une expérience de qualité en *duty free*.

### Cession d'ADP Ingénierie [nouveau]

Le 15 octobre 2024, Groupe ADP a réalisé la cession de 100 % du capital social de la société ADP Ingénierie, filiale d'ADP International, à Artelia, un groupe de conseil, d'ingénierie et de gestion de projet à l'international. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la gestion par le groupe ADP de son portefeuille d'activités, visant à maintenir une composition optimale pour l'atteinte des objectifs stratégiques, de développement et de performance financière que le groupe s'est fixé.

### Signature du contrat de concession de l'aéroport de Nagpur par GMR Airports [nouveau]

Le 8 octobre 2024, GMR Nagpur International Airport Limited, filiale de GMR Airports a signé le contrat de concession pour développer et opérer l'aéroport international de Nagpur pour une durée de 30 ans, assortis d'une option d'extension pour 30 ans supplémentaires.

L'aéroport, ayant accueilli 3 millions de passagers en 2023, bénéficie d'une position centrale en Inde et contribuera à la trajectoire de croissance de GMR Airports.

<sup>7</sup> Intérêt économique de 45.7% composé de 3 410 614 011 actions ordinaires et 65 111 022 actions préférentielles OCRPS, convertibles sous conditions en 2 604 440 880 actions ordinaires.

<sup>8</sup> Résultat net part du groupe.

## Hospitalité et Qualité de service

### Fusion des sociétés EPIGO et Extime Food & Beverage Paris

Les sociétés Epigo et Extime Food & Beverage Paris, deux sociétés opératrices de restauration à Paris Aéroport au capital social détenu par Aéroports de Paris et Select Service Partner (SSP), ont fusionné le 8 juillet 2024. Cette opération permet de regrouper les opérations de plus d'une centaine de points de vente à Paris Aéroport dans une seule société.

Extime Food & Beverage Paris, la société absorbante, restera consolidée par le Groupe ADP par mise en équivalence.

### Acquisition de Paris Experience Group et de P/S [nouveau]

Au cours du mois d'octobre 2024, Groupe ADP a finalisé deux acquisitions dans le segment "Commerces et Services" : Paris Experience Group, créateur d'expériences touristiques en Île-de-France, et P/S, opérateur de terminaux aéroportuaires exclusifs aux États-Unis. Ces acquisitions, pour un montant combiné d'environ 360 millions d'euros au second semestre 2024, permettent à Extime d'étendre son offre au-delà des aéroports parisiens et d'accroître ses perspectives de croissance à Paris et à l'international.

#### Paris Experience Group [mis à jour]

Le 23 octobre 2024, Groupe ADP a finalisé l'acquisition de 100% du capital social de Paris Experience Group et de ses sociétés affiliées auprès de ses actionnaires, comprenant les fonds gérés par Ekkio et Montefiore Investment ainsi que l'équipe de management.

Organisé autour de trois marques principales (Paris City Vision, Mon Petit Paris et Paris Seine) Paris Experience Group propose des visites de musées et monuments historiques, des circuits touristiques dans la ville de Paris et des excursions en Île-de-France et en régions, des déjeuners et dîners croisières et des événements privés sur la Seine.

Paris Experience Group est positionné sur un marché porteur et bénéficie de solides positions : liens anciens facilitant l'accès aux monuments et institutions culturelles, emplacements stratégiques sur la Seine, force commerciale BtoB (via des agences de voyages, hôtels etc.), notamment sur certains marchés clés comme les États-Unis.

L'acquisition de Paris Experience Group va permettre de faire évoluer la proposition de valeur d'Extime vis-à-vis des touristes durant l'ensemble de leur séjour à Paris. D'un, "créateur d'expériences hors du temps en zone réservée des aéroports parisiens", Extime devient alors pour le touriste un "créateur d'expériences sur tout son séjour à Paris".

#### P/S [nouveau]

Le 11 octobre 2024, Groupe ADP a finalisé l'acquisition de 100% du capital social de la société américaine P/S (ex. Private Suite) auprès du fonds TPG.

P/S développe et opère des terminaux exclusifs pour passagers de vols commerciaux et est présent dans 4 aéroports aux États-Unis, dont 2 où les sites P/S sont déjà en opération, à Los Angeles (LAX) et Atlanta (ATL).

P/S propose des services hauts de gamme sur mesure aux passagers : salons privés, restauration et bar, spa, valet, enregistrement et récupération des bagages, ainsi qu'un parcours confidentiel, personnalisé et sans couture de bout en bout, incluant transport à l'avion en voiture côté piste, contrôles de sécurité et passage des frontières sur place.

P/S est positionnée sur un marché attractif et en pleine expansion à l'international, avec un fort potentiel de croissance, notamment aux États-Unis, où la demande pour des services exclusifs et personnalisés dans les aéroports est particulièrement élevée.

Cette acquisition, qui s'inscrit dans l'ambition de développement à l'international du Groupe ADP, est en ligne avec la stratégie Extime, la marque d'hospitalité et de retail aéroportuaire de Groupe ADP, notamment avec sa gamme Extime Exclusive.

### Reconnaissance de la qualité de service des aéroports du groupe par le classement Skytrax 2024

Six aéroports du groupe figurent parmi les 100 meilleurs aéroports mondiaux en matière de qualité de service selon le classement des World Airport Awards de l'organisme Skytrax révélé le 17 avril 2024.

Paris-Charles de Gaulle conserve sa place de meilleur aéroport d'Europe pour la troisième année consécutive, et s'établit comme 6ème meilleur aéroport au monde (contre 5ème en 2023 et 6ème en 2022). Paris-Orly continue sa nette progression, au 30ème rang mondial (contre 39ème en 2023 et 46ème en 2022) et est nommé meilleur aéroport régional en Europe.

À l'international, 4 autres aéroports du réseau figurent parmi les 100 meilleurs aéroports :

- ◆ Indira Gandhi à Delhi a maintenu sa place en 36<sup>ème</sup> position, et demeure le meilleur aéroport en Inde et en Asie du Sud ;
- ◆ Médine en 50<sup>ème</sup> position (+ 2 places) et est nommé meilleur aéroport régional au Moyen-Orient ;
- ◆ Rajiv Gandhi à Hyderabad en 61<sup>ème</sup> position (+ 4 places) ;
- ◆ Goa, qui fait son entrée dans le top 100, en 92<sup>ème</sup> position.

## Emprunts obligataires

### Émission d'un nouvel emprunt obligataire

Le 7 mai 2024, Aéroports de Paris a procédé avec succès à une émission d'obligations, la première depuis 2020, d'une maturité de 7 ans et pour un montant de 500 millions d'euros. Les titres portent intérêt au taux fixe de 3,375 %.

### Remboursement d'un emprunt obligataire

Le 11 juin 2024, Aéroports de Paris a remboursé l'emprunt de 500 millions d'euros de nominal émis le 31 mai 2012. Les titres portaient intérêt au taux fixe de 3,125 %.

## Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance **[mis à jour]**

Le 14 mars 2024, Aéroports de Paris, comme d'autres exploitants d'infrastructures de transport, a introduit devant le Conseil d'Etat une question prioritaire de constitutionnalité relative à l'article 100 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui a créé la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

Le 12 juin 2024, le Conseil d'État a transmis au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité, estimant que la conformité des dispositions à la Constitution devait être analysée par le juge constitutionnel.

Par sa décision du 12 septembre 2024, le Conseil constitutionnel a déclaré les dispositions contestées de la loi de finances pour 2024 conformes à la Constitution.

## Feuille de route stratégique 2025 Pioneers

Les actions contribuant à la tenue des objectifs de 2025 Pioneers se poursuivent. Une évaluation de l'état d'avancement de la feuille de route, réalisée à fin juin 2024, a conduit à l'ajustement de quatre de ces objectifs avec la prise en compte de facteurs exogènes tels que la capacité d'évolution de certaines réglementations, des contraintes opérationnelles liées à la navigation aérienne, la vitesse de renouvellement des flottes des compagnies aériennes ou encore l'absence d'opportunités de marché. Les révisions apportées à ces quatre objectifs, ainsi que les autres objectifs inchangés sont présentés dans le [communiqué financier du 23 juillet 2024](#).

Deux indicateurs ont déjà été atteints: d'une part la généralisation des procédures de descentes continues à Paris-CDG et Paris-Orly a pu être appuyée autant que possible par le Groupe ADP dans la limite de son périmètre d'intervention (indicateur 14) ; d'autre part, la rémunération de 100% des collaborateurs prend en compte un critère RSE (indicateur 18) dans la limite des législations locales.

## Décarbonation

### Investissement dans LanzaJet venant soutenir le déploiement des carburants d'aviation durable (SAF)

Dans le cadre de sa feuille de route 2025 Pioneers, le Groupe ADP transforme progressivement ses aéroports en hubs énergétiques, capables de proposer aussi bien de l'énergie électrique, des carburants d'aviation durable que de l'hydrogène bas-carbone.

Concernant les carburants d'aviation durable, le Groupe ADP entend notamment contribuer à des initiatives soutenant sa production et son déploiement, partout dans le monde.

Le 16 mai 2024, le Groupe ADP a ainsi annoncé avoir réalisé, à travers sa filiale ADP International, un investissement de 20 millions de dollars US<sup>9</sup> dans la société LanzaJet. LanzaJet, producteur américain de SAF, bénéficie d'une technologie mature, prouvée et déployable à grande échelle : la transformation de l'éthanol<sup>10</sup> en carburant.

Cet investissement stratégique s'ajoute aux actions déjà entreprises par le Groupe ADP pour soutenir la filière et accélérer la décarbonation du transport aérien.

### Validation des objectifs de décarbonation du Groupe ADP par l'organisme indépendant SBTi **[nouveau]**

Le 3 octobre 2024, le Groupe ADP a reçu la validation officielle de ses objectifs de décarbonation par l'organisme indépendant Science Based Targets initiative (SBTi). Ces objectifs incluent une réduction de 68 % des émissions directes d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2035, par rapport à 2019, pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Les émissions des parties prenantes seront également réduites de 27,5 % d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2050, avec une ambition de zéro émission nette sur toute la chaîne de valeur.

Cette validation s'inscrit pleinement dans la stratégie climat du Groupe et dans le cadre de sa feuille de route Pioneers 2025, attestant que les engagements du Groupe ADP sont compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Des actions concrètes, telles que la réduction de la consommation d'énergie, l'électrification des opérations au sol et la préparation de l'accueil des avions à hydrogène, soutiennent ces objectifs.

## Gouvernance

### Composition du conseil d'administration

L'Assemblée Générale des actionnaires, qui s'est tenue le 21 mai 2024, a approuvé le renouvellement de 7 administrateurs et la nomination de 4 censeurs (voir le résultat des votes sur le [site internet de la société](#)). Par ailleurs, les salariés d'Aéroports de Paris SA et des filiales Hub One et Extime Duty Free Paris (EDFP) ont élu le 24 mai 2024 leurs représentants au Conseil d'administration d'Aéroports de Paris SA pour 5 ans à compter du 15 juillet dernier.

Ainsi, depuis cette date, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. Augustin de ROMANET, Président-directeur général d'Aéroports de Paris SA, administrateur non indépendant
- M. Séverin CABANNES, administrateur référent indépendant
- M. Jacques GOUNON, administrateur non indépendant
- M. Olivier GRUNBERG, administrateur indépendant
- La société Predica - Crédit Agricole Assurances, administrateur indépendant dont le représentant permanent est M. Matthieu LANCE
- Mme Sylvia METAYER, administratrice indépendante
- M. Pierre CUNÉO, administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Cécile de GUILLEBON, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État

<sup>9</sup> Participation minoritaire sous forme de Simple Agreement For Future Equity (SAFE).

<sup>10</sup> Ethanol-to-jet.

- Mme Fanny LETIER, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- M. Stéphane RAISON, administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Perrine VIDALENCHE, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme May GICQUEL, administratrice représentant l'État
- M. Jean-Paul JOUVENT, administrateur élu représentant des salariés
- M. Yves PASCART, administrateur élu représentant des salariés
- Mme Marie-Anne DONSIMONI, administratrice élue représentant des salariés
- M. Fayçal DEKKICHE, administrateur élu représentant des salariés
- M. Mouhsine ELKETRANI, administrateur élu représentant des salariés
- Mme Valérie SCHORGERE, administratrice élue représentant des salariés

Censeurs avec voix consultative nommés par l'assemblée générale :

- La maire de la ville de Paris, Mme Anne HIDALGO
- Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, M. Didier MARTIN
- La Présidente de la région Île-de-France, Mme Valérie PECRESSE
- Le Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, M. Pascal DOLL

### **Nomination aux fonctions de Président-Directeur Général de la société Aéroports de Paris**

Les services du Premier ministre de la République française ont diffusé le 20 mars 2024 le communiqué suivant :

*"Afin de garantir la bonne organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, M. Augustin de Romanet assurera à la demande de l'État, la continuité de ses fonctions de président-directeur général d'Aéroports de Paris (ADP). À l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques, la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Sénat seront saisis par le président de la République du nom du successeur envisagé de M. Augustin de Romanet afin que la commission intéressée de chacune des assemblées se prononce dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution."*

Par décision du Premier ministre en date du 21 mai 2024, M. Augustin de Romanet de Beaune a été nommé, à compter du 21 mai 2024, Président-directeur général de la société Aéroports de Paris par intérim, en application de l'article 21 de l'ordonnance du 20 août 2014 modifiée relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique. La décision du Premier ministre est disponible sur le site internet de la société.

Ainsi que celui-ci l'avait annoncé lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'Aéroports de Paris du 21 mai 2024, M. Augustin de Romanet de Beaune, quittera ses fonctions de Président-directeur général de la société le 31 décembre 2024. Le nouveau Président-directeur général de la société Aéroports de Paris sera nommé par décret du Président de la République sur proposition du Conseil d'administration de la société, et après consultation des commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

### **Intégration du titre ADP dans les indices CAC Next 20 et CAC 40 ESG [nouveau]**

Le 12 septembre 2024, l'action Aéroports de Paris (FR0010340141) est entrée dans l'indice CAC Next 20, qui regroupe les valeurs suivant immédiatement celles du CAC 40, et dans l'indice CAC 40 ESG, regroupant les valeurs du CAC 60 démontrant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) telles que mesurées par l'agence Moody's.

## Détail du chiffre d'affaires consolidé – 9 premiers mois de 2024

### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	9M 2024	9M 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 605</b>	<b>4 121</b>	<b>+484 M€</b>	<b>+11,7 %</b>
Activités aéronautiques	1 534	1 447	+87 M€	+6,0 %
Commerces et services	1 434	1 297	+137 M€	+10,6 %
<i>Dont Extime Duty Free Paris</i>	598	550	+48 M€	+8,7 %
<i>Dont Extime Travel Essentials Paris</i>	139	88	+49 M€	+58,0 %
Immobilier	251	242	+9 M€	+3,7 %
International et développements aéroportuaires	1 482	1 231	+251 M€	+20,4 %
<i>Dont TAV Airports</i>	1 231	979	+252 M€	+25,7 %
<i>Dont ALG</i>	212	217	(5) M€	-2,3 %
Autres activités	138	132	+6 M€	+4,5 %
Éliminations et résultats internes	(234)	(229)	(5) M€	+2,2 %

**Le chiffre d'affaire consolidé des 9 premiers mois 2024 est en hausse de +11,7 % par rapport à la même période en 2023, à 4 605 millions d'euros. Tous les segments d'activité sont en croissance :**

- ◆ Le segment Activités aéronautiques croît de +6,0 %, sous l'effet de la hausse du trafic passagers à Paris (+3,8 %) et de la hausse de + 4,5 % en moyenne des tarifs des redevances depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- ◆ Le segment Commerces & Services poursuit sa bonne dynamique (+10,6 %), bénéficiant de la croissance du trafic à Paris et d'un CA / Pax Extime Paris, en hausse de +5,6 %, à 31,4 € pour les 9 mois 2024 ;
- ◆ Le segment Immobilier est en croissance de +3,7 %, sous l'effet d'actifs livrés et acquis, et de clauses d'indexation des loyers ;
- ◆ Le segment International & développements aéroportuaires enregistre la plus forte progression (+20,4 %), porté par la forte croissance du trafic de TAV Airports (+11,7 %).

## Analyse par segment

### Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	9M 2024	9M 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 534</b>	<b>1 447</b>	<b>+87 M€</b>	<b>+6,0 %</b>
Redevances aéronautiques	928	870	+58 M€	+6,7 %
Redevances passagers	599	551	+48 M€	+8,7 %
Redevances atterrissage	200	192	+8 M€	+4,2 %
Redevances stationnement	130	127	+3 M€	+2,4 %
Redevances spécialisées	198	181	+17 M€	+9,4 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	392	368	+24 M€	+6,5 %
Autres produits	16	28	-12 M€	-42,9 %

Au cours des 9 premiers mois de 2024, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de +6,0 % (+87 M€), à 1 534 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de +6,7 % (+58 M€), à 928 millions d'euros du fait de l'augmentation du trafic et de la hausse de + 4,5 % en moyenne des tarifs des redevances depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024. Il est composé :

- ◆ du produit de la redevance par passager, en hausse de +8,7 % (+48 M€), liée à l'augmentation du trafic passagers (+3,8 %), ainsi qu'à la hausse de la part du trafic international (voir trafic par faisceaux en page 15) ;
- ◆ du produit de la redevance atterrissage, en hausse de +4,2 % (+8 M€), liée à l'augmentation des mouvements d'avions (+2,4 %) ;
- ◆ du produit de la redevance stationnement, en hausse de +2,4 % (+3 M€).

Le produit des **redevances spécialisées** est en hausse de +9,4 % (+17 M€), à 198 millions d'euros, liée à la croissance du trafic et la hausse des tarifs des redevances.

Pour rappel, les tarifs des redevances applicables pour les aéroports parisiens figurent sur le site internet de la société, et leur évolution pour la période tarifaire débutant le 1<sup>er</sup> avril 2024 figurent en annexe 2 du présent communiqué.

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** sont en hausse de +6,5 % (+24 M€), à 392 millions d'euros. Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant déterminés par les coûts de ces activités, le chiffre d'affaires de cette activité ne croît pas dans la même proportion que le trafic de passagers.

Les **autres produits**, constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers, sont en baisse de -42,9 % (-12 M€), à 16 millions d'euros. Cette variation s'explique par le reclassement, pour 17 millions d'euros, du chiffre d'affaires d'une partie des activités locatives en aérogare, désormais comptabilisées dans les recettes locatives, au sein du segment Commerces et Services.

## Commerces et services – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	9M 2024	9M 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 434</b>	<b>1 297</b>	<b>+137 M€</b>	<b>+10,6 %</b>
Activités commerciales	924	837	+87 M€	+10,4 %
<i>Extime Duty Free Paris</i>	598	551	+47 M€	+8,5 %
<i>Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)</i>	139	88	+51 M€	+58,0 %
<i>Autres Boutiques et Bars &amp; restaurants</i>	96	124	-28 M€	-22,6 %
<i>Publicité</i>	56	38	+18 M€	+47,4 %
<i>Autres produits commerciaux</i>	35	36	-1 M€	-2,8 %
Parcs et accès	136	131	+5 M€	+3,8 %
Prestations industrielles	155	151	+4 M€	+2,6 %
Recettes locatives	150	119	+31 M€	+26,1 %
Autres produits	67	59	+8 M€	+13,6 %

Au cours des 9 premiers mois de 2024, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de +10,6 % (+137 M€), à 1 434 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Au cours des 9 premiers mois de 2024, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de +10,4 % (+87 M€), à 924 millions d'euros, du fait :

- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires d'**Extime Duty Free Paris**, en hausse de +8,5 % (+47 M€) tiré par la hausse de la fréquentation et du nombre de points de ventes opérés.
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires d'**Extime Travel Essentials**, en hausse de +58,0 % (+51 M€) tirés par la hausse de la fréquentation ainsi que par un changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à partir du 1<sup>er</sup> février 2024 (voir annexe 3 du présent communiqué). À méthode de comptabilisation constante (c'est-à-dire en appliquant cette méthode comptable aux données de l'année 2023), la croissance du chiffre d'affaires d'Extime Travel Essentials serait de + 9,0 % (+ 11 M€).
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires des **Autres Boutiques et Bars & Restaurants** en baisse de -22,6 % (-28 M€), à 96 millions d'euros. Cette baisse s'explique par le changement de méthode de consolidation des comptes d'Extime Food & Beverage Paris, comptabilisés par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe jusqu'au mois d'octobre 2023 et selon la méthode de la mise en équivalence depuis (voir annexe 3 du présent communiqué). À périmètre constant, (c'est à dire en excluant le chiffre d'affaires d'Extime Food & Beverage Paris en 2023), la croissance du chiffre d'affaires des Autres Boutiques et Bars & Restaurants serait de +28,6 % (+ 21 M€) ;
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires de la **publicité**, en hausse de +47,4 % (+18 M€), à 56 millions d'euros, tiré par une demande particulièrement élevée en amont et durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et dans une moindre mesure par la hausse de la fréquentation.

À méthode comptable et périmètre constants (c'est à dire en excluant les changements de méthode comptable et de consolidations mentionnés ci-dessus), le **chiffre d'affaires des activités commerciales** est en hausse de +12,3 % (+102 M€). À noter que ces changements sont globalement neutres sur l'EBITDA consolidé.

Le chiffre d'affaires des **parkings** est en hausse de +3,8 % (+5 M€), à 136 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de +2,6 % (+4 M€), à 155 millions d'euros.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aéroports) est en hausse de +26,1 % (+31 M€), à 150 millions d'euros. Cette hausse s'explique en partie par la reprise de l'activité, ainsi que par le reclassement, pour 17 millions d'euros, du chiffre d'affaires d'une partie des activités locatives en aéroport, précédemment comptabilisées au sein des Autres produits du segment Activités aéronautiques.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en hausse de +13,6 % (+8 M€), à 67 millions d'euros. La baisse des recettes issues des refacturations d'études et travaux relatifs aux projets SGP et CDG Express est compensée, en 2024, par des recettes issues du partenariat avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, pour 17 millions d'euros.

## Immobilier – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	9M 2024	9M 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>251</b>	<b>242</b>	<b>+9 M€</b>	<b>+3,7 %</b>
Chiffre d'affaires externe	220	208	+12 M€	+5,8 %
<i>Terrains</i>	93	96	(3) M€	-3,1 %
<i>Bâtiments</i>	84	73	+11 M€	+15,1 %
<i>Autres</i>	43	39	+4 M€	+10,3 %
Chiffre d'affaires interne	31	34	(3) M€	-8,8 %

Au cours des 9 premiers mois de 2024, le **chiffre d'affaires du segment Immobilier**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de +3,7 % (+9 M€), à 251 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**, réalisé avec des tiers, est en hausse de 5,8 % (+12 M€), à 220 millions d'euros, notamment du fait de loyers additionnels relatifs à des bâtiments livrés, acquis ou mis en location à des tiers en 2023 et de l'effet de l'application contractuelle d'indexations des loyers.

Le **chiffre d'affaires interne** est en baisse de -8,8 % (-3 M€), à 31 millions d'euros, notamment du fait de la moindre utilisation en interne de bureaux, par la mise en place d'une nouvelle organisation en *flex office*. Les surfaces ainsi libérées sont à terme destinées à être louées à des tiers.

## International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	9M 2024	9M 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 482</b>	<b>1 231</b>	<b>+251 M€</b>	<b>+20,4 %</b>
ADP International	235	235	- M€	- %
dont AIG	212	217	-5 M€	-2,3 %
dont ADP Ingénierie	17	9	+8 M€	+88,9 %
TAV Airports	1 231	979	+252 M€	+25,7 %
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	16	13	+3 M€	+23,1 %

Au cours des 9 premiers mois de 2024, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** est en hausse de +20,4 % (+251 M€), à 1 482 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de 25,7 % (+252 M€) à 1 231 millions d'euros, du fait notamment de la hausse +11,7 % du trafic de TAV Airports et des hausses des prix des services rendus. L'évolution du chiffre d'affaires est tirée en particulier par :

- ◆ les actifs internationaux de TAV Airports, notamment à Almaty pour + 19,8 % (+ 59 M€) et en Géorgie pour + 28,9 % (+ 23 M€) ;
- ◆ les actifs turcs de TAV Airports, notamment à Ankara pour + 41,8 % (+ 16 M€) et Izmir pour + 14,2 % (+ 10 M€) ;
- ◆ les sociétés de services de TAV Airports, notamment Havas (assistance en escale) pour + 26,8 % (+ 48 M€), BTA (restauration aéroportuaire) pour + 11,2 % (+ 13 M€) ainsi que TAV OS (salons aéroportuaires) pour + 74,5 % (+ 57 M€). La hausse du chiffre d'affaires de TAV OS est notamment soutenue par l'effet périmètre de l'acquisition à 100%, depuis le 1er trimestre 2024, de Paris Lounge Network, opérateur de salons aéroportuaires à Paris, et dont les comptes sont désormais consolidé par intégration globale. En excluant cette acquisition, le chiffre d'affaires de TAV OS serait en hausse de + 44,6 % (+ 34 M€).

Le chiffre d'affaires d'**AIG** est en baisse de -2,3 % (-5 M€), à 212 millions d'euros, sous l'effet de la baisse du trafic à Amman (6,4 %) et malgré la résilience des activités commerciales et locatives.

Le chiffre d'affaires d'**ADP Ingénierie** est en hausse de +88,9 % (+8 M€) à 17 millions d'euros, du fait de contrats prenant effet au cours de l'année 2024.

## Autres activités

(en millions d'euros)	9M 2024	9M 2023	Var. 2024/2023	
<b>Produits</b>	<b>138</b>	<b>132</b>	<b>+6 M€</b>	<b>+4,5 %</b>
Hub One	122	120	+2 M€	+1,7 %

Au cours des 9 premiers mois de 2024, le **produit du segment Autres activités** est en hausse +4,5 % (+6 M€) à 138 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'Hub One, est en hausse de +1,7 % (+2 M€), à 122 millions d'euros.

## Évolution du trafic des 9 premiers mois de 2024

### Trafic Groupe<sup>11</sup>

	Passagers	Var. 2024/2023	Mouvements	Var. 2024/2023
Paris-CDG	52 930 773	+4,1 %	346 626	+3,2 %
Paris-Orly	25 509 323	+3,2 %	156 912	+0,8 %
<b>Total Paris Aéroport</b>	<b>78 440 096</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>503 538</b>	<b>+2,4 %</b>
Antalya	30 916 709	+7,3 %	180 383	+5,3 %
Almaty	8 537 701	+21,2 %	68 031	+16,6 %
Ankara	9 806 600	+9,0 %	64 467	+7,7 %
Izmir	8 822 415	+8,4 %	53 903	+7,3 %
Bodrum	3 744 352	+7,4 %	23 155	+6,1 %
Gazipasa	838 387	+28,7 %	5 588	+18,3 %
Médine	7 982 000	+16,2 %	54 803	+17,1 %
Tunisie	2 388 918	+25,1 %	16 013	+23,9 %
Géorgie	4 373 534	+33,0 %	39 990	+30,7 %
Macédoine du Nord	2 434 437	+3,3 %	19 590	+10,8 %
Zagreb	3 265 295	+15,9 %	37 708	+10,1 %
<b>Total TAV Airports</b>	<b>83 110 348</b>	<b>+11,7 %</b>	<b>563 631</b>	<b>+10,8 %</b>
New Delhi	57 523 838	+7,7 %	333 592	+4,9 %
Hyderabad	20 141 421	+12,2 %	140 442	+11,5 %
Medan	5 357 287	(4,7 %)	40 094	(11,5 %)
Goa	3 524 584	+37,7 %	24 167	+37,2 %
<b>Total GMR Airports</b>	<b>86 547 130</b>	<b>+8,8 %</b>	<b>538 295</b>	<b>+6,2 %</b>
Santiago du Chili	19 332 960	+13,5 %	121 610	+13,0 %
Amman	6 790 593	(6,4 %)	56 625	(5,9 %)
Autres aéroports <sup>12</sup>	836 409	+10,9 %	9 158	+7,9 %
<b>GRUPE ADP</b>	<b>275 057 536</b>	<b>+8,1 %</b>	<b>1 792 857</b>	<b>+6,5 %</b>

<sup>11</sup> Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

<sup>12</sup> Aéroports d'Antananarivo et Nosy Be.

## Trafic à Paris Aéroport :

### Répartition géographique du trafic

Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables aux différents faisceaux géographiques sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

	Part du trafic	Var. 2024/2023
<b>France métropolitaine</b>	<b>11,2 %</b>	<b>(5,0 %)</b>
<b>DROM/COM</b>	<b>4,6 %</b>	<b>+1,1 %</b>
Espace Schengen	37,1 %	+2,3 %
Royaume Uni et UE hors Schengen <sup>13</sup>	5,7 %	+9,9 %
Autre Europe	2,6 %	+10,9 %
<b>Europe</b>	<b>45,3 %</b>	<b>+3,6 %</b>
Afrique	13,5 %	+6,8 %
Amérique du Nord	12,2 %	+6,6 %
Amérique Latine	2,7 %	+2,6 %
Moyen-Orient	4,9 %	(5,4 %)
Asie-Pacifique	5,6 %	+27,7 %
<b>Autre International</b>	<b>38,9 %</b>	<b>+7,2 %</b>
<b>Paris Aéroport</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+3,8 %</b>

### Autres indicateurs

	9M 2024	Var. 2024/2023
<b>Taux de correspondance</b>	<b>20,0 %</b>	<b>+0,2 pt</b>
<b>Taux de remplissage</b>	<b>84,5 %</b>	<b>-0,5 pt</b>

<sup>13</sup> Le trafic avec la Bulgarie et la Roumanie était comptabilisé dans le faisceau UE hors Schengen jusqu'au mois de mars 2024 inclus. Il est désormais comptabilisé au sein du faisceau Espace Schengen depuis le mois d'avril 2024.

## Hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers 2024-2025

Dans le cadre de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers* communiquée le 16 février 2022, le Groupe ADP a énoncé des objectifs à horizon 2025. Ces derniers ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à la crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont par ailleurs été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2023, sans hypothèse d'évolution à horizon 2025.

Approchant de son niveau de trafic 2019 à Paris et le dépassant à l'international, tout en ayant déjà dépassé le niveau d'EBITDA consolidé de 2019, le groupe s'attend à progressivement enregistrer des taux de croissance proches de ceux connus avant la crise Covid-19. En outre, l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures de transport en France a des impacts sur la trajectoire financière du Groupe. Pour ces raisons, Groupe ADP a actualisé le 14 février 2024 (voir le [communiqué](#)) ses hypothèses, objectifs et prévisions 2024 - 2025 et renoué avec une sélection d'indicateurs permettant une lecture directe de l'évolution de sa performance sans référence à 2019.

**A la date de publication du présent communiqué, la solide performance financière enregistrée par le groupe depuis le début de l'année 2024, notamment à l'international et dans les commerces, conduit le groupe à confirmer l'ensemble des prévisions et objectifs financiers pour 2024 et 2025, même si la croissance du trafic à Paris en 2024 est attendue dans le bas de la fourchette prise pour hypothèse en début d'année (+3,5% à +5,0% vs. 2023).**

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur les indicateurs financiers 2025 *Pioneers*.

	2024	2025
<b>Hypothèse de trafic du Groupe</b> % de croissance par comparaison à l'année précédente <sup>14</sup>	Croissance supérieure à + 8,0 % par comparaison à 2023	-
<b>Hypothèse de trafic à Paris Aéroport</b> % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance de + 3,5 % à + 5,0 % par comparaison à 2023	Croissance de + 2,5 % à + 4,0 % par comparaison à 2024
<b>CA / Pax Extime Paris</b> % de croissance par comparaison à 2023 <sup>15</sup>	-	+ 3,0 à + 5,0 % par comparaison à 2023
<b>EBITDA</b> % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance supérieure à + 4,0 % par comparaison à 2023	Croissance supérieure à + 7,0 % par comparaison à 2024
<b>Investissements groupe</b> (excl. invest. financiers)	c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
<b>Investissements ADP SA</b> (excl. invest. financiers, incl. régulé et non régulé)	c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
<b>Ratio Dette financière nette / EBITDA</b> incl. croissance ciblée à l'international	-	3,5x - 4,0x
<b>Dividendes</b> en % du RNPG au titre de l'année N, versé en N+1	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action	

<sup>14</sup> Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

<sup>15</sup> CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

# Calendrier financier<sup>16</sup>

## Conférence des 9 premiers mois de 2024

Une **conférence téléphonique** (audiocast en anglais) aura lieu le **vendredi 25 octobre 2024 à 8 h 00 (CET)**. La présentation peut être suivie en direct aux liens suivants, lesquels sont également affichés sur le [site internet du Groupe ADP](#) :

- ◆ Une **retransmission en direct** de la conférence sera disponible au lien suivant : [webcast \(anglais uniquement\)](#)
- ◆ L'**inscription pour participer** à la session de **questions-réponses** est disponible au lien suivant : [inscription à l'appel](#)

## Publications financières

- ◆ Prochaine publication de **trafic** - Trafic du mois d'octobre 2024 - Publication le lundi 18 novembre 2024
- ◆ **Résultats financiers annuels 2024** - Publication le mercredi 19 février 2025
- ◆ **Assemblée générale** des actionnaires<sup>17</sup> - 15 mai 2025

L'agenda financier complet est disponible sur le [site internet de la société](#).

## Déclarations prospectives

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans cette présentation. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) le 12 avril 2024 sous le numéro D.24-0280 et ont, le cas échéant, été mis à jour dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2024. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse [www.parisaeroports.fr](http://www.parisaeroports.fr).

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de cette présentation

## Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe. Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

**Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Elliott Roch +33 6 98 90 85 14 - [invest@adp.fr](mailto:invest@adp.fr)**

**Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23**

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2023, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 99,7 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et près de 336,4 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2023, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 5 495 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 631 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290.  
RCS Bobigny 552 016 628.

**[groupeadp.fr](http://groupeadp.fr)**

<sup>16</sup> Sous réserve de modifications

<sup>17</sup> Sous réserve de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires par le Conseil d'Administration

## Annexe 1 – Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe.

Il est disponible sur le site internet du Groupe ADP : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

### Indicateurs financiers :

- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle d'Aéroports de Paris et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **La marge d'EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : EBITDA / Chiffre d'affaires.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminués, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le Ratio Dette Financière Nette/EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net / EBITDA, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA.

### Indicateurs opérationnels :

- ◆ **Le CA / Pax Extime Paris** ou **Chiffre d'affaires par passager Extime Paris** correspond au rapport : Chiffre d'affaires dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée / Passager au départ à Paris Aéroport.
- ◆ **Le trafic groupe** intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y-compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. A la date du présent communiqué, il comprend ainsi le trafic des aéroports ci-après. L'historique du trafic de ces aéroports depuis 2019 est disponible sur le [site internet de la société](#).

Sous-groupe	Aéroport	Pays
<b>Paris Aéroport</b>	Paris-Charles de Gaulle	France
	Paris-Orly	France
<b>TAV Airports</b>	Antalya	Turquie
	Almaty	Kazakhstan
	Ankara	Turquie
	Izmir	Turquie
	Bodrum	Turquie
	Gazipasa	Turquie
	Médine	Arabie Saoudite
	Monastir	Tunisie
	Enfidha	Tunisie
	Tbilissi	Géorgie
	Batumi	Géorgie
	Skopje	Macédoine du Nord
Ohrid	Macédoine du Nord	
Zagreb	Croatie	
<b>GMR Airports</b>	Delhi	Inde
	Hyderabad	Inde
	Medan	Indonésie
	Goa	Inde
<b>ADP International</b>	Santiago du Chili	Chili
	Amman	Jordanie
	Antananarivo	Madagascar
	Nosy Be	Madagascar

## Annexe 2 – Évolution des tarifs des redevances à Paris Aéroport

---

Par sa décision n°2024-001 du 18 janvier 2024, publiée le 12 février 2024, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025. La proposition homologuée se traduit par une évolution tarifaire moyenne de + 4,5 % pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, principalement portée par les redevances dont l'assiette de facturation est le passager. Les évolutions sont ainsi différenciées par redevance, avec notamment une hausse moyenne de + 6,7 % de la redevance par passager, une hausse moyenne de + 1,5 % de la redevance d'atterrissage et une diminution moyenne de la redevance de stationnement de - 0,3 %.

Pour l'aéroport de Paris-Le Bourget, l'évolution tarifaire est une hausse moyenne des redevances de + 5,4 % environ, qui résulte d'une hausse de + 5 % du tarif de la redevance d'atterrissage, d'une évolution des coefficients de modulation acoustique pour les aéronefs du groupe 6 applicables à cette même redevance, d'une hausse de + 5,4 % du tarif de la redevance de stationnement et d'une hausse de + 1,5 % du tarif de la redevance relative à la fourniture de titres de circulation aéroportuaire.

La proposition d'Aéroports de Paris intégrait des premières évolutions en lien avec la comptabilité analytique, pour lesquelles l'ART a invité Aéroports de Paris à compléter ses analyses d'ici la fin de la période transitoire, au 31 décembre 2025. Par ailleurs, l'ART a confirmé que la quote-part retenue dans la proposition tarifaire d'Aéroports de Paris de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance, créée par la loi de finances initiale pour 2024, pouvait bien être couverte par les redevances aéroportuaires. Enfin, l'ART a précisé avoir estimé le coût moyen pondéré du capital (CMPC) à 4,5 % pour le périmètre régulé dans le cadre de sa décision d'homologation tarifaire.

A toutes fins utiles, il est rappelé que les redevances applicables sont disponibles sur le site internet de la société.

## Annexe 3 – Impact du changement de méthode de consolidation d'Extime Food & Beverage Paris et de reconnaissance du chiffre d'affaires d'Extime Travel Essentials sur les comptes consolidés de Groupe ADP

Pour rappel, les comptes d'Extime Food & Beverage Paris, consolidés par intégration globale jusqu'à la prise participation de 50 % du capital de la société par Select Service Partner en octobre 2023, sont depuis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Depuis le lancement d'Extime Travel Essentials Paris, le nouveau contrat avec Lagardère Travel Retail, co-actionnaire à 50 % de la société, entraîne un changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires depuis le 1<sup>er</sup> février 2024. Les comptes consolidés du Groupe ADP intègrent ainsi depuis cette date l'intégralité du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials Paris, contre un chiffre d'affaires et des charges nets des coûts directs auparavant.

Afin de permettre la comparabilité entre l'exercice 2024 et 2023, sont présentés ci-dessous :

(1) Un résumé des comptes consolidés 2023 du Groupe ADP ;

(2) L'impact sur les comptes consolidés 2023 du Groupe ADP dans l'hypothèse où les comptes de la société Extime Food & Beverage Paris avaient été comptabilisés par Aéroports de Paris selon la méthode de la mise en équivalence sur l'ensemble de l'exercice, c'est-à-dire selon le même mode de consolidation que celui qui est appliqué en 2024.

(3) L'impact sur les comptes consolidés 2023 du Groupe ADP dans l'hypothèse où la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials (ex-Relay@ADP) appliquée est la même que celle qui est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> février 2024.

(4) Un résumé (non audité) des comptes consolidés 2023 du Groupe ADP tenant compte des deux impacts pré-cités.

(en millions d'euros)	(1) FY 2023	(2) Impact méthode de consolidation constante pour Extime Food & Beverage (non audité)	(3) Impact méthode comptable constante pour Extime Travel Essentials (non audité)	(4) FY 2023 à méthode comptable et périmètre constants (non audité)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 495 M€</b>	<b>- 39 M€</b>	<b>+ 56 M€</b>	<b>5 512 M€</b>
<b>dont segment Commerces &amp; Services</b>	<b>1 766 M€</b>	<b>- 40 M€</b>	<b>+ 56 M€</b>	<b>1 783 M€</b>
Activités commerciales	1 135 M€	- 42 M€	+ 56 M€	1 149 M€
Extime Duty Free Paris	756 M€	-	-	756 M€
Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)	118 M€	-	+ 56 M€	174 M€
Autres Boutiques et Bars & restaurants	159 M€	- 42 M€	-	117 M€
Publicité	55 M€	-	-	55 M€
Autres produits commerciaux	46 M€	-	-	46 M€
Parcs et accès	173 M€	-	-	173 M€
Prestations industrielles	198 M€	-	-	199 M€
Recettes locatives	179 M€	+ 2 M€	-	180 M€
Autres produits	82 M€	-	-	82 M€
<b>dont éliminations inter-segments</b>	<b>-305 M€</b>	<b>+ 1 M€</b>	<b>-</b>	<b>-305 M€</b>
Charges courantes	-3 597 M€	+ 38 M€	- 57 M€	-3 616 M€
Autres charges et produits	58 M€	-	+ 1 M€	59 M€
<b>EBITDA</b>	<b>1 956 M€</b>	<b>- 1 M€</b>	<b>-</b>	<b>1 955 M€</b>
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires	35,6 %	+ 0,2 pt	- 0,4 pt	35,5 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	-792 M€	+ 1 M€	-	-791 M€
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	75 M€	+ 1 M€	-	76 M€
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 239 M€</b>	<b>+ 1 M€</b>	<b>-</b>	<b>1 240 M€</b>
Résultat financier	-227 M€	+ 1 M€	-	-226 M€
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>631 M€</b>	<b>+ 2 M€</b>	<b>-</b>	<b>632 M€</b>